



THE CANADIAN BAR ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

The Voice of  
the Legal Profession  
La voix de la  
profession juridique

Le 5 avril 2005

L'honorable Yvon Marcoux  
Ministre de la Justice du Québec  
Procureur général  
Ministère de la Justice  
Édifice Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

L'honorable Michel Audet  
Ministre des Finances  
Ministère des Finances  
12, rue Saint-Louis, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R5L3

Messieurs les Ministres,

**Objet : *Adoption de la Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières***

Nous vous écrivons en nos qualités de présidente de l'Association du Barreau canadien et de présidente de la Section nationale du droit des affaires de l'ABC afin de vous exhorter à adopter sans délai la *Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières* (LUTVM).

L'ABC est une association nationale qui représente 38 000 juristes, y compris des avocats, avocates, notaires, professeurs, professeuses de droit et étudiants, étudiantes en droit dans l'ensemble du Canada. L'ABC se voue à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. L'ABC, lors de son Assemblée de la mi-hiver de février 2005, a adopté une résolution à l'effet d'entériner la LUTVM. L'ABC exhortait également les ministres chargés à l'échelle provinciale et territoriale du droit commercial et du droit des valeurs mobilières à adopter rapidement la LUTVM. Veuillez trouver ci-joint le texte de cette résolution.

La LUTVM a été rédigée à titre de projet conjoint de la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada et du Groupe de travail des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur la LUTVM. Cette loi vise à moderniser le droit commercial du Canada régissant les droits de propriété applicable chaque fois que des valeurs mobilières sont achetées, vendues ou utilisées à titre de tés accessoires. Les lois actuellement en vigueur dans chaque province sur le sujet sont désuètes, non harmonisées entre elles et cadrent mal avec les pratiques de marché actuelles. Il s'agit là d'une loi importante tant pour les entreprises canadiennes que pour les consommateurs et consommatrices désireux d'utiliser leurs placements à titre de tés accessoires.

L'adoption uniforme de la LUTVM fera en sorte que les lois du Canada puissent s'aligner sur les changements survenus dans le droit relatif au transfert et à la mise en gage de valeurs mobilières basées sur les livres au sein de l'Union européenne et à l'article 8 du *American Uniform Commercial Code*. Il est primordial que les systèmes de compensation de valeurs mobilières et de règlement soient compatibles entre eux afin de faciliter les transferts internationaux de valeurs mobilières qui deviennent de plus en plus complexes.

Nous exhortons donc votre gouvernement à considérer l'adoption de la LUTVM comme une priorité.

Nous vous prions de recevoir, Messieurs les ministres, l'expression de nos sentiments distingués.

*(Copie originale signée par Susan T. McGrath et Catherine E. Wade)*

Susan T. McGrath  
Présidente

Catherine E. Wade  
Présidente, Section nationale du  
droit des affaires

P.j. : Résolution 05-03-M de l'ABC

c.c. : Jocelyn Lafond  
Président de la section du droit des affaires - Division Québec

## Uniform Securities Transfer Act

**WHEREAS** the Uniform Securities Transfer Act (USTA) has been drafted as a joint project of the Uniform Law Conference of Canada and the Canadian Securities Administrators' USTA Task Force to modernize Canadian commercial law governing property rights that exist whenever securities are bought, sold or used as collateral;

**WHEREAS** amendments consequent to the USTA for the *Canada Business Corporations Act*, the Ontario *Business Corporations Act* and the *Personal Property Security Acts* in Ontario and Alberta have been drafted as sample amendments for other provinces and territories with the assistance of many CBA volunteers;

**WHEREAS** uniform enactment of the USTA is important so the laws of Canada parallel changes in the law of transferring and pledging book-based securities in the European Union and in the U.S. *Uniform Commercial Code* Article 8;

**BE IT RESOLVED THAT** the Canadian Bar Association:

## Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières

**ATTENDU QUE** la Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières (LUTVM) a été rédigée à titre de projet conjoint de la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada et du Groupe de travail des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur la LUTVM en vue de moderniser le droit commercial canadien régissant les droits de propriété applicable chaque fois que des valeurs mobilières sont achetées, vendues ou utilisées à titre de accessoires;

**ATTENDU QUE** des modifications conséquentes apportées via la LUTVM à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la *Loi ontarienne sur les compagnies* et la *Loi sur les valeurs mobilières* en Ontario et en Alberta ont été rédigées à titre de modèles de modifications pour les autres provinces et territoires avec l'assistance de nombreux bénévoles de l'ABC;

**ATTENDU QUE** l'adoption uniforme de la LUTVM est importante afin que les lois canadiennes s'alignent sur les changements apportés au droit relatif aux transferts et à la mise en gage de valeurs mobilières basées sur les livres au sein de l'Union européenne et à l'article 8 du *American Uniform Commercial Code*;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** l'Association du Barreau canadien :

**Resolution 05-03-M**

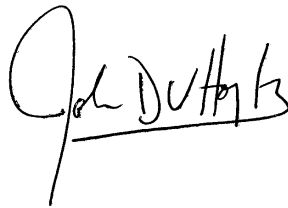
1. endorse the Uniform Securities Transfer Act;  
and
2. urge provincial and territorial ministers  
responsible for commercial and securities law to  
enact the USTA promptly.

**Certified true copy of a resolution carried by the  
Council of the Canadian Bar Association at the Mid-  
Winter Meeting held in Charlottetown, PEI,  
February 19-20, 2005.**

**Résolution 05-03-M**

1. entérine la Loi uniforme sur le transfert des  
valeurs mobilières; et
2. exhorte les ministres chargés à l'échelle  
provinciale et territoriale du droit commercial et  
du droit des valeurs mobilières à adopter  
rapidement la LUTVM.

**Copie certifiée d'une résolution adoptée par le  
Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors  
de son Assemblée de la mi-hiver, à Charlottetown,  
(Î.-P.-É.), les 19 et 20 février 2005**



**John D.V. Hoyles  
Executive Director/Directeur exécutif**